



Conférence de presse du 14 novembre 2007

Programme de législature 2007-2012

Canton de Vaud - canton de demain



- ▶ **Cadre institutionnel**
- ▶ **D'un programme à l'autre**
- ▶ **Opportunités et défis pour le canton**
 - Le canton en 2007
 - Opportunités et défis pour les années à venir
- ▶ **Développement durable: l'Agenda 21 cantonal**
- ▶ **Les mesures du programme de législature**
- ▶ **Planification financière 2009-2012**
- ▶ **Conclusion**



Constitution cantonale, article 119

1. Dans les quatre mois qui suivent son entrée en fonction, le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un programme de législature définissant ses objectifs et les moyens pour les atteindre, ainsi que son calendrier.
2. Tous les membres du Conseil d'Etat sont liés par le contenu de ce programme.

Constitution cantonale, article 104 alinéa 1

1. Le Grand Conseil prend acte du programme de législature du Conseil d'Etat dans les deux mois qui suivent sa présentation.

Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, article 24

1. Dans les quatre mois qui suivent son entrée en fonction, le Conseil d'Etat adopte le programme de législature et la planification financière qui lui est liée. Il les présente au Grand Conseil qui en prend acte.
2. Le Conseil d'Etat peut décider de modifier le programme de législature et la planification financière. Ces modifications sont présentées au Grand Conseil, qui en prend acte.



- ▶ **Le programme de la législature écoulée mettait l'accent en particulier sur l'assainissement des finances**
 - Objectif atteint:
 - Deux années consécutives dans les chiffres noirs
 - Stabilisation des effectifs
 - Réduction de la dette
 - Budget 2008 bénéficiaire

- ▶ **Le programme 2007-2012 est tourné vers l'avenir:**
« *Canton de Vaud – canton de demain* »
 - Nouveaux objectifs:
 - Consolider les atouts du canton pour sa croissance future
 - Apporter des réponses aux défis sociaux et sociodémographiques
 - Poursuivre la réforme du secteur public



Le canton en 2007:

- Crédibilité retrouvée sur la scène fédérale
- Reprise économique
- Démographie dynamique
- Canton (population, secteur public et économie) résolument ouvert sur l'extérieur
- Dynamisme des hautes écoles et des entreprises
- Sensibilité accrue aux risques liés à la nature et à l'environnement



Opportunités:

- Confiance et élan retrouvés
- Entreprises vaudoises: diversité et goût de l'innovation
- Etat d'esprit empreint d'ouverture
- Capacité d'anticipation et d'action des autorités
- Qualité de la formation

Défis:

- Croissance démographique: 100'000 habitants de plus d'ici 2020
- Dépendance de la conjoncture internationale
- Probabilité accrue d'événements imprévisibles et de risques
- Individualisme, régression de la cohésion sociale, augmentation des comportements violents

L'Agenda 21 cantonal

- Engagement de l'Etat de Vaud pour le développement durable

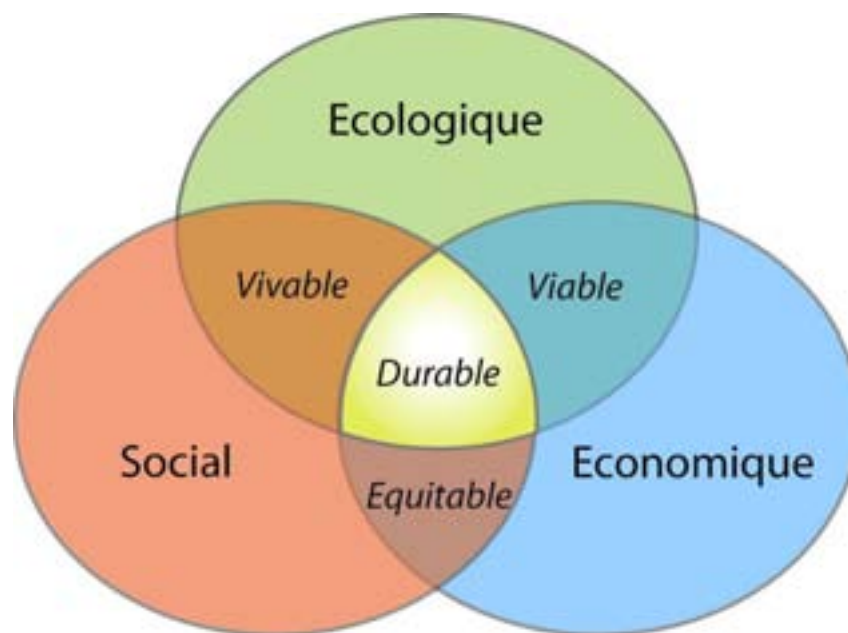


Diagramme du développement durable



Agenda 21 : les objectifs prioritaires du Conseil d'Etat

1. Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées
 - **Indicateur: poids de la dette**

2. Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics
 - **Indicateurs:**
 - émissions de CO2,
 - énergies renouvelables,
 - répartition modales des transports de personnes

3. Préservation de l'environnement et utilisation efficace et des ressources naturelles
 - **Indicateur: prélèvement fiscaux liés à l'environnement**

4. Intégration des jeunes dans la société et le monde du travail
 - **Indicateur: jeunes concernés par les mesures de transition et d'insertion**



28 mesures réparties en sept thèmes:

- Politique familiale et cohésion sociale
- Formation et culture
- Infrastructures, mobilité, environnement et développement durable
- Institutions, justice, sécurité, administration
- Économie, emploi, fiscalité
- Santé
- Démographie

Quelques mesures phares:

- ▶ ***Le gouvernement vaudois s'engage pour l'avenir des jeunes du canton, la solidarité entre les générations, la cohésion sociale :***
 - Insérer les jeunes par la formation professionnelle
 - Moderniser et agrandir le réseau des Établissements médico-sociaux (EMS) - développer des solutions alternatives à l'hébergement en EMS

- ▶ ***Le gouvernement vaudois s'engage pour un canton attractif et concurrentiel, le renouveau des infrastructures, l'emploi :***
 - Mettre en œuvre le Plan directeur cantonal ; en particulier développer les infrastructures de transport et les projets d'agglomération
 - Mettre en œuvre les réformes de la fiscalité des entreprises et des familles (nouveau système d'imposition)

- ▶ ***Le gouvernement vaudois s'engage pour la justice, la sécurité, un fonctionnement dynamique des autorités :***
 - Réformer la justice et la chaîne pénale d'une part, la police d'autre part

Les mesures du programme de législature (3)

Conférence de presse du 14 novembre 2007



Programme de législature 2007-2012

► Politique familiale et cohésion sociale

1. Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour - Favoriser la conciliation entre la vie familiale et l'activité professionnelle
2. Moderniser et agrandir le réseau des Établissements médico-sociaux (EMS) – développer des solutions alternatives à l'hébergement en EMS
3. Achever la concrétisation du principe « un enfant, une allocation » inscrit dans la constitution vaudoise
4. Revoir le système des prestations sociales en amont du revenu d'insertion (RI) et leur articulation avec ce dernier
5. Insérer les jeunes par la formation professionnelle
6. Prévenir et lutter contre la violence, en particulier celle qui touche les jeunes
7. A la suite de la nouvelle répartition des tâches CH/cantons (RPT) et de la collaboration intercantonale qui lui est liée, élaborer une politique de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées



► Formation et culture

8. Assurer le développement stratégique des Hautes écoles conjointement avec l'Hôpital universitaire
9. Harmoniser le système scolaire vaudois avec ceux des autres cantons dans le nouvel Espace suisse de la formation
10. Réaliser le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts



Les mesures du programme de législature (4)

Conférence de presse du 14 novembre 2007



Programme de législature 2007-2012

► Infrastructures, mobilité, environnement et développement durable

11. Développer les énergies renouvelables
12. Mettre en œuvre le Plan directeur cantonal, en particulier développer les infrastructures de transport et les projets d'agglomération
13. Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels



► Institutions, justice, sécurité, administration

14. Adapter la mise en œuvre de la politique d'immigration aux nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers et poursuivre l'intégration de la population résidente étrangère
15. Réformer la justice et la chaîne pénale d'une part, la police d'autre part
16. Revivifier les communes
17. Achever la mise en œuvre de la nouvelle constitution
18. Revaloriser le site historique des autorités politiques cantonales
19. Simplifier les tâches administratives et développer la cyberadministration
20. Valoriser la fonction publique



Les mesures du programme de législature (5)

Conférence de presse du 14 novembre 2007



Programme de législature 2007-2012

► **Économie, emploi, fiscalité**

21. Concevoir et mettre en œuvre un projet dynamique pour l'avenir de l'agriculture vaudoise
22. Stimuler le marché du travail et veiller au respect des règles qui le régissent
23. Mettre en œuvre les mesures fiscales urgentes concernant les familles
24. Maintenir des conditions cadres attractives pour que le canton reste compétitif en comparaison intercantonale et internationale
25. Mettre en œuvre les réformes de la fiscalité des entreprises et des familles (nouveau système d'imposition)



► **Santé**

26. Poursuivre la réorganisation hospitalière
27. Développer la prise en charge sanitaire complémentaire à l'hospitalisation en soins aigus



► **Démographie**

28. Accompagner les effets de l'évolution démographique





Planification financière 2009-2012

► Contexte

- globalement favorable
- marqué par l'introduction de la RPT

► Économie

- mondiale : incertitudes à l'horizon
- suisse : haute conjoncture, inflation contenue
- vaudoise : dynamique et performante



Tendances lourdes

- **Population :**
 - augmentation
 - vieillissement

- **Recettes fiscales :**
 - croissance soutenue 2005-2006
 - fin du décalage postnumerando
 - progression proche du PIB

- **Dettes du Canton :**
 - forte baisse 2004-2008
 - stabilisation autour de 4 milliards
 - financement des investissements



Fonctions de la planification financière

► Outil prévisionnel de gestion

- évolution structurelle, conjoncturelle
- estimation des charges et revenus à moyen terme

► Outil de pilotage

- orientation stratégique
- options politiques
- intégration de projets, de mesures
- Réactualisation annuelle



Hypothèses retenues

- ▶ **Base budget 2008**
- ▶ **Revenus :**
 - impôts indexation annuelle 2,2%
 - autres revenus indexés de 0 à 2%
- ▶ **Charges :**
 - personnel indexation annuelle 1,9%
 - santé indexation annuelle 3%
 - secteur de la formation indexation annuelle 2%
 - autres charges indexées de 0 à 1,3%

	Budget	Planification financière 2009-2012				
	2008	2009	2010	2011	2012	Taux de croissance annuel moyen 2009-2012
<i>En mios</i>						
total revenus	7'003	7'141	7'264	7'399	7'538	1.8 %
total charges	6'992	6'868	6'982	7'076	7'169	1.4 %
Résultat primaire	+ 10	+ 273	+ 282	+ 323	+ 369	



Résultat planifié

► Chiffrage et intégration des mesures du programme de législation

<i>En mio</i>	Budget	Planification financière 2009-2012			
	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat primaire	+ 10	+ 273	+ 282	+ 323	+ 369
Programme de législation					
Politique familiale et cohésion sociale		-34	-60	-65	-75
Formation et culture		- 11	-11	- 23	-25
Infrastructures, mobilité, environnement et développement durable		-8	-9	-20	-20
Institutions, justice, sécurité et administration		-19	-46	-49	-57
Economie, emploi et fiscalité		-113	-135	-136	-136
Santé		-6	-12	-15	-25
Démographie		-12	-20	-30	-45
Amortissements et intérêts		-7	-14	-21	-30
Total des mesures du programme de législation		-210	-307	-359	-413
Résultat	+10	+63	-25	-36	-44
Financement subsidiaire éventuel des mesures du programme de législation (simplification administrative et cyberadministration)		+ 10	+ 35	+ 70	+ 70
Résultat final planifié	+ 10	+ 73	+ 10	+ 34	+26

Risques et incertitudes

► Projets fédéraux :

- | | |
|--|-----------------------|
| ■ révision LaMal, financement hospitalier | <i>55 à 100 mios</i> |
| ■ RPT, augmentation de la contribution | <i>non disponible</i> |
| ■ réforme des caisses de pensions publiques | <i>86 mios</i> |
| ■ modification LHID, impôt sur le capital | <i>120 mios</i> |
| ■ 11ème révision AVS, coûts sociaux | <i>non disponible</i> |
| ■ Bourses, HES : réduction des contributions fédérales | <i>24 mios</i> |

► Revers conjoncturel :

- | | |
|--|---------------------|
| ■ recettes fiscales, variation (1%) | <i>40 mios</i> |
| ■ taux d'intérêt, tendance à la hausse (1%) | <i>5 à 11 mios</i> |
| ■ inflation, effet sur la masse salariale (1%) | <i>25 à 30 mios</i> |



Investissements

▶ Objectif

- soutien accru à l'économie vaudoise

▶ Moyen

- dé plafonnement de 215 à **300 millions** annuels

▶ Justifications

- amélioration de la situation financière de l'Etat



Conclusion

Le gouvernement propose un programme politique volontaire, dégageant des moyens pour les tâches et projets importants pour le canton.

Par là, le gouvernement entend s'engager pour l'avenir des jeunes, la solidarité entre les générations, la cohésion sociale; pour un canton attractif et concurrentiel, le renouveau des infrastructures, l'emploi; pour la justice, la sécurité et un fonctionnement dynamique des autorités.

Canton de Vaud – canton de demain